



MINISTÈRE DES ARMÉES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU MINISTÈRE DES ARMÉES

Paris, le 4 juillet 2023

Réunion du premier comité de suivi du plan d'accompagnement des blessés militaires et de leurs familles

- Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées chargée des Anciens combattants et de la Mémoire, a réuni ce lundi 3 juillet le premier comité de suivi du plan Blessés, présenté le 10 mai dernier.
- Rassemblant les armées, administrations et opérateurs du ministère, représentants des conseils de la fonction militaire, associations du monde combattant et parlementaires des commissions de la Défense de l'Assemblée nationale et du Sénat, ce premier comité visait à faire un point sur l'avancée du plan et à fixer la méthode à suivre pour les prochains comités.

Sur les 116 mesures du plan Blessés, articulées autour de deux grands chantiers que sont d'une part, la simplification des démarches et du suivi pour garantir un meilleur accès aux droits et d'autre part, le renforcement de l'accompagnement et des parcours des blessés dans la durée, huit sont déjà effectives, 39 le seront dans les tous prochains jours ou semaines et 35 ont été initiées.

Plusieurs mesures particulièrement attendues par les blessés, qu'ils soient d'active ou anciens combattants, seront ainsi mises en œuvre très rapidement : il s'agit par exemple du renouvellement automatique de la pension militaire d'invalidité qui devrait être effectif au quatrième trimestre 2023, de la facilitation du recours à la télé-expertise afin d'éviter dès que possible les déplacements longs et éreintants pour les blessés, de la mise en place d'un budget spécifique à la caisse nationale militaire de sécurité sociale pour mieux accompagner les dépassements d'honoraires, de la mise en ligne prochaine de la deuxième version de la maison numérique des blessés et de leurs familles ou encore de la revalorisation du réseau des médecins du service des pensions et des risques professionnels.

Le comité de suivi a également pu revenir sur les différentes mesures adoptées lors du débat au parlement de la loi de programmation militaire et qui seront examinées lors de la prochaine commission mixte paritaire : il s'agit tout particulièrement de la réparation intégrale, dispositif qui permettra de couvrir plus facilement et plus avantageusement l'ensemble des dommages subis en cas de blessures en opération extérieure et lors des entraînements les plus durs, ou encore de la révision de la règle des 300 jours pour les pupilles, qui va permettre de prendre en compte la blessure psychique.

Ce premier comité de suivi a également permis de préciser la méthode des comités suivants qui auront lieu tous les six mois. Le prochain aura lieu d'ici la fin de l'année 2023 et aura pour thématique l'accompagnement des familles des blessés, qui y seront associées.

Citation :

« Le plan Blessés, ce n'est pas un plan de plus : c'est un plan humain qui doit pouvoir grandir avec le regard des blessés, d'une mère, d'un frère, d'un époux. En réunissant tous les acteurs et bénéficiaires du plan, grâce à leurs remontées, nous pourrions sans cesse l'ajuster, le modifier, l'améliorer, en retrancher des mesures obsolètes ou en ajouter de nouvelles en fonctions des besoins qui émergent. Je salue le travail qui a déjà été mené avec près de 40% des mesures du plan qui seront amenées à être réalisées dans les prochaines semaines ou au plus tard d'ici la première année du plan. »

Patricia Miralles, secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire

Contacts média :

Cabinet de la secrétaire d'État chargée des Anciens combattants et de la Mémoire
sedacm.communication.fct@intradef.gouv.fr

Centre media du ministère des Armées
media@dicod.fr
09 88 67 33 33

**Délégation à l'information et
à la communication de la défense**

DICoD

Centre media du ministère des Armées
60 boulevard du général Martial Valin
CS 21623 - 75009 Paris Cedex 15